

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



## EAU POTABLE

**Année 2024**

# SOMMAIRE

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>4</b>
1) <b>Organisation administrative du service.....</b>	<b>4</b>
2) <b>Mode de gestion.....</b>	<b>4</b>
3) <b>Nombre d'abonnés.....</b>	<b>5</b>
4) <b>Ressource en eau.....</b>	<b>6</b>
5) <b>Volumes vendus et exportés.....</b>	<b>7</b>
6) <b>Linéaire de réseau.....</b>	<b>7</b>
<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>7</b>
7) <b>Tarifs en vigueur.....</b>	<b>7</b>
8) <b>Prix du service de l'eau potable.....</b>	<b>7</b>
9) <b>Recettes d'exploitation.....</b>	<b>7</b>
<b>INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>8</b>
10) <b>Qualité de l'eau.....</b>	<b>8</b>
11) <b>Indice de protection de la ressource en eau.....</b>	<b>9</b>
12) <b>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.....</b>	<b>9</b>
13) <b>Connaissance et gestion patrimoniale du réseau.....</b>	<b>10</b>
14) <b>Performance du réseau.....</b>	<b>10</b>
15) <b>Renouvellement des réseaux.....</b>	<b>12</b>
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....</b>	<b>12</b>
16) <b>Travaux réalisés et équipements acquis au cours de l'exercice 2021.....</b>	<b>12</b>
17) <b>Etat de la dette.....</b>	<b>13</b>
18) <b>Amortissements réalisés.....</b>	<b>13</b>
<b>PROJET A VENIR 2024/2025.....</b>	<b>13</b>

## Le syndicat

Le syndicat créé par arrêté préfectoral le 17 février 1948.

Par arrêté préfectoral du 04 août 2022, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment

Aujourd'hui, ce sont 27 collectivités (dont 1 EPCI) qui forment le SIEA de l'Est du Libournais, présentées ci-dessous :

### Un EPCI :

- La communauté d'Agglomération du Libournais (commune de Pomerol)

### Et vingt-six communes :



# CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1) Organisation administrative du service

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service d'eau potable au cours de l'exercice 2023. Celui-ci concerne l'ensemble des collectivités adhérentes au syndicat.

## 2) Mode de gestion du service

Le syndicat est propriétaire de ses ouvrages de production, de ses réseaux de transfert et de distribution d'eau.

Le syndicat a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de production et de distribution d'eau potable à la société SUEZ Eau France.

Désignation	Date prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	19/11/2013	18/11/2025	Affermage
Avenant n°1	01/08/2015	18/11/2025	Avenant CDS + rémunération
Avenant n°2	04/06/2019	18/11/2025	Financer le changement de désinfection / formule de calcul pour non atteinte du rendement / définir les règles de renouvellements des branchements
Avenant n°3	15/12/2022	18/11/2025	Diminution des pertes en distribution et mise ne place d'un dispositif de réduction et régulation de pression
Avenant n°4	01/01/2024	18/11/2025	Modification article régime TVA
Avenant n°5			

L'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques.

La répartition des tâches est la suivante :

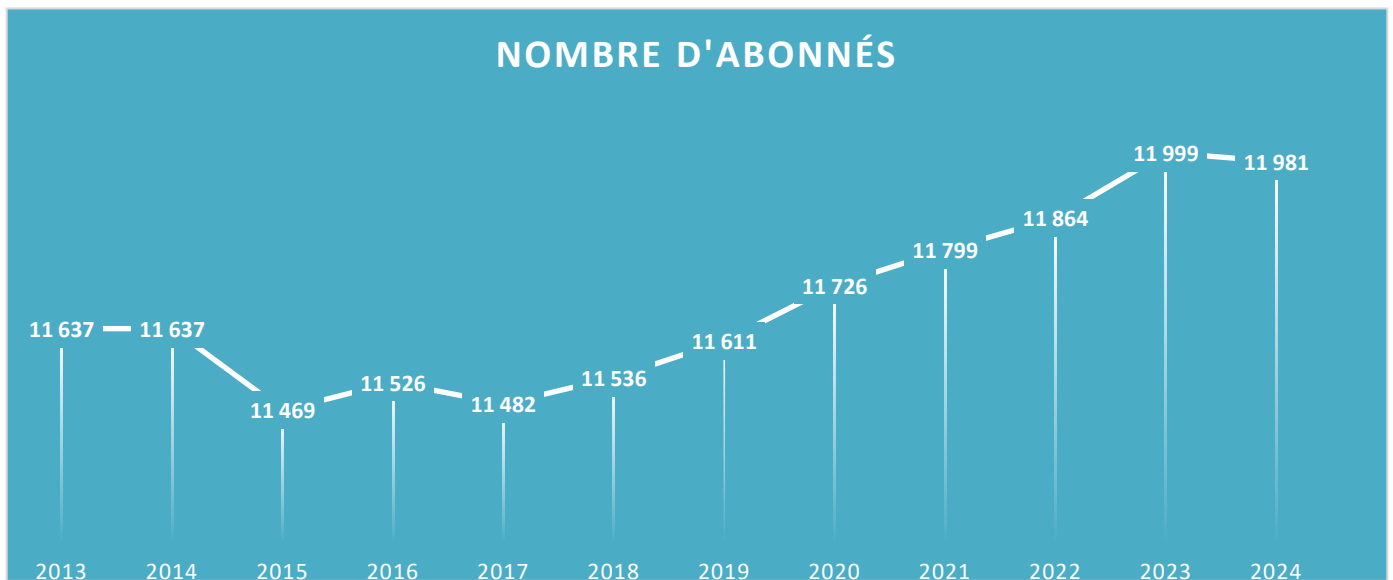
<b>Prestations à la charge de l'exploitant</b>	
Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Etablissements du contrat – Remise du règlement du service ; Accueil des usagers ; Relève des compteurs ; Emission des factures, traitement des réclamations et contentieux ;
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages, Astreintes ; Traitement des informations et réparation des fuites ; Suivi des demandes de raccordement au réseau ; Analyses et suivi de la qualité de l'eau ; Manipulation des vannes de réseau pour vérifier le bon fonctionnement, Vérification et manœuvre des purges;
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes ; Des portes, peintures des ouvrages ; Des compteurs, des vannes et BAC ; Des installations de traitement hors génie civil ;
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans SIG Campagne de recherche de fuites

Participation à l'élaboration des programmes d'investissement	
<b>Prestations à la charge de la collectivité</b>	
Investissement :	Financement des travaux de renouvellement de canalisations et ouvrages accessoires dont branchements Mise aux normes de ouvrages lors des modifications de la réglementation ; Renouvellement des ouvrages de génie civil ; Portails, clôture ;

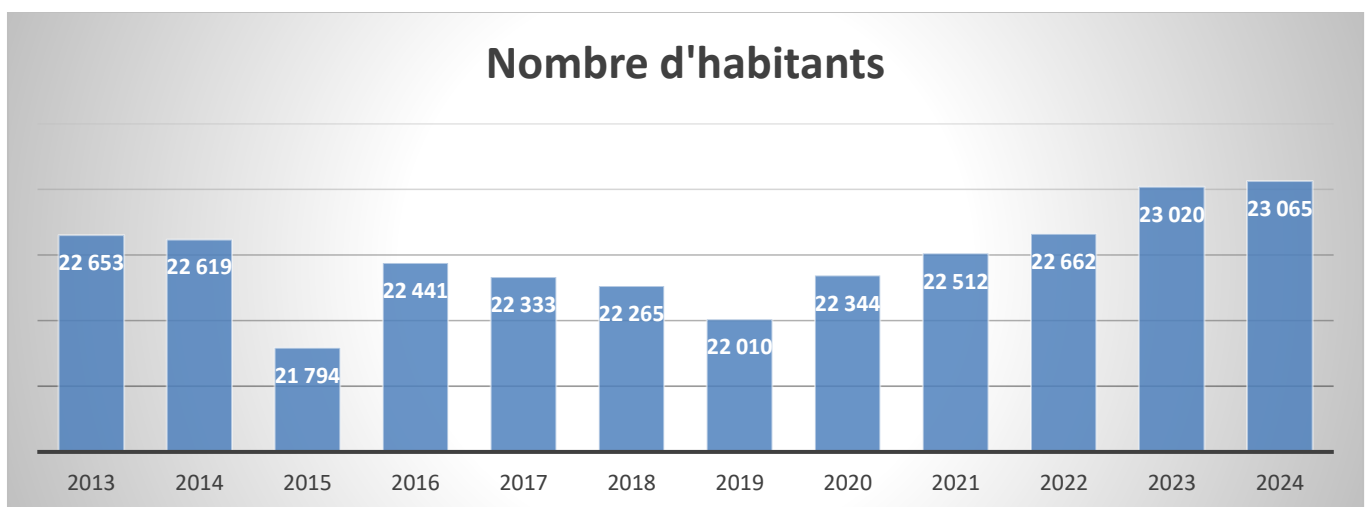
**Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L.2213-32 du Code des collectivités**

### 3) Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert 11 981 abonnés au 31/12/2024.



Estimation de la population desservie (D101.1)

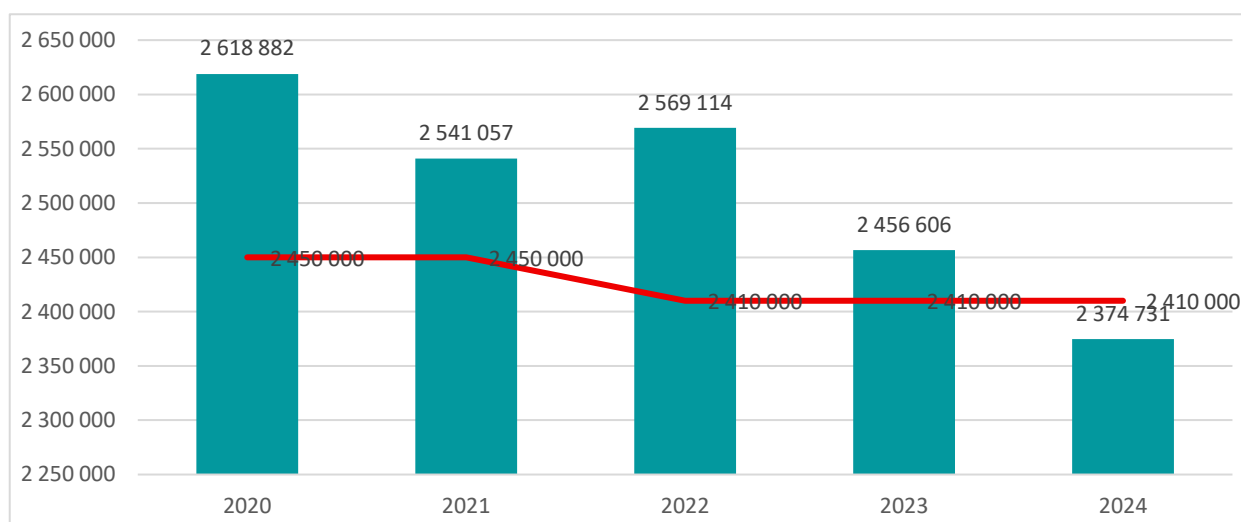


#### 4) Ressource en eau

##### Le service a 4 forages et 1 puit

Unité de production	Type	Année	Code BSS	Arrêté DUP	Nappe captée
Les Barbannes	Forage	1970	08043X0008	30/10/1984	Eocène
Chibaley	Forage	1981	08047X0050	12/02/1986	Eocène
Corderie	Forage	1990	08048X0048	16/03/1995	Eocène
La Corderie	Puit		08048X0038	16/10/2012	Alluvion Dordogne
Moulin Gaillard	Forage	1985	08043X0029	15/06/2004	Eocène

##### a) Volumes prélevés



		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Les Artigues	Moulin Gaillard	716 447	723 840	741 373	746 241	702 492	517 766
Saint-Emilion	Barbannes	462 352	351 185	233 757	260 560	248 291	352 057
St Magne de Castillon	Corderie	808 505	859 877	787 721	765 950	770 398	786 792
St Pey d'Armens	Chivaley	682 796	683 980	778 206	796 363	735 425	718 116
<b>TOTAL</b>		<b>2 635 563</b>	<b>2 670 100</b>	<b>2 618 882</b>	<b>2 541 057</b>	<b>2 569 114</b>	<b>2 374 731</b>

##### b) Volumes produits

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Les Artigues de Lussac	Moulin Gaillard	710 680	713 004	720 517	737 299	698 160	513 633
Saint-Emilion	Barbannes	445 306	338 097	224 790	252 027	242 806	348 226
St Magne de Castillon	Corderie	810 808	859 877	787 721	765 950	764 857	777 769
St Pey d'Armens	Chivaley	676 278	659 877	764 887	791 902	732 261	721 050
<b>TOTAL</b>		<b>2 601 752</b>	<b>2 643 072</b>	<b>2 570 855</b>	<b>2 497 915</b>	<b>2 547 178</b>	<b>2 360 678</b>

## 5) Volumes vendus et exportés ou importés

Aucun volume vendu ou exportés

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Volumes importés</b>	26	11	75	77	110	93	154	176

Un compteur concerné par l'importation à Tripoteau sur la commune Les Artigues de Lussac

## 6) Linéaire de réseau

	2020	2021	2022	2023	2024	N / N-1
Longueur totale du réseau (ml)	670 100	672 040	672 340	673 945	672 170	-0.26%

# TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

## 7) Tarifs en vigueur

Les tarifs de l'eau ont été fixés par l'assemblée délibérante.

Les différentes taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

## 8) Prix du service de l'eau potable et montant d'une facture pour 120m<sup>3</sup>

	2023		2024		2025	
	Tarif	Pour 120m <sup>3</sup>	Tarif	Pour 120m <sup>3</sup>	Tarif	Pour 120m <sup>3</sup>
Part Fixe (€ HT/an)	41,88	41,88	44,54	44,54	43,48	43,48
Part variable (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,6989	83,868	0,7434	89,208	0,7255	87,06
<b>Exploitant</b>		<b>125,748</b>		<b>133,748</b>		<b>130,54</b>
Part Fixe (€ HT/an)	24,34	24,34	39,34	39,34	39,34	39,34
Part variable (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,76	91,2				
Part variable 0 à 300m <sup>3</sup>			0,8	96	0,85	102
Part variable 301 à 3000m <sup>3</sup>			1,06		1,1	
Part variable + 3001m <sup>3</sup>			2,5		2,55	
<b>Collectivité</b>		<b>115,54</b>		<b>135,34</b>		<b>141,34</b>
Redevance pollution (€/m <sup>3</sup> )	0,33	39,6	0,33	39,6	0,32	38,4
Redevance prélèvement	0,095	11,4	0,095	11,4	0,12	14,4
Redevance préservation (€/m <sup>3</sup> )					0,007	0,84
Taxes TVA 5,5%		16,08		17,60484		17,9036
<b>TOTAL</b>		<b>308,36</b>		<b>337,69</b>		<b>342,58</b>
<b>Soit en €/m<sup>3</sup></b>		<b>2,57</b>		<b>2,81</b>		<b>2,85</b>

## 9) Recettes d'exploitation

	2023	2024	Variation
<b>Total Recettes de vente d'eau</b>	<b>1 351 690.95</b>	<b>1 634 658.37</b>	<b>20.93%</b>

# INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

## 10) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau du Syndicat est contrôlée par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire, et par le syndicat lui-même dans le cadre de sa surveillance analytique.

Il est primordial de surveiller l'évolution de la qualité des ressources en eau et de vérifier les améliorations apportées par le traitement entre les eaux brutes et les eaux traitées admises en distribution.

Sur l'année 2024, les résultats de la surveillance de la qualité des ressources en eau et de la qualité de l'eau après traitement sont les suivants :

Surveillance qualité de l'eau 2024 Production		Nombre de Prélèvements réalisés	Nombre de Prélèvements non- Conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité Microbiologique	61	0	100 %
	Conformité physico- Chimique	24	0	100 %

Les données présentées dans le tableau ci-dessus concernant le contrôle sanitaire comprennent le nombre total d'analyses réalisées en production sur l'année 2023. Le contrôle sanitaire ne présente aucune analyse bactériologique non conforme en 2023.

- Remarques de l'exploitant :

Il a été enregistré lors du contrôle sanitaire plusieurs dépassements du seuil réglementaire pour le paramètre « équilibre calco-carbonique » (eau agressive) en sortie de station La corderie. Avec la remise en fonctionnement du puits de la Corderie, une remise à l'équilibre de l'eau serait nécessaire.

Lors du contrôle sanitaire un dépassement ponctuel de l'équilibre calco-carbonique (eau agressive) en sortie de station Moulin Gaillard a été mesuré, aucun autre dépassement pour ce paramètre n'a été identifié en 2024 sur ce point.

Un dépassement des seuils règlementaires en coliforme et turbidité a été identifié en sortie de la station Les Barbannes en 2024, une teneur en chlore de 0,17 mg/l a été mesurée lors du prélèvement. Les investigations réalisées pour identifier la raison de ce dépassement n'ont pas permis d'identifier les causes.

Un dépassement ponctuel de fer et de turbidité a été mesuré sur la commune de Castillon la Bataille en 2024. Aucun autre dépassement de ce type n'a été mesuré au cours de l'année.

### 11) Indice de protection de la ressource en eau :

L'indice d'avancement de la démarche de protection des ressources en eau est un indicateur qui permet d'identifier la performance atteinte ou à atteindre pour assurer la protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

#### La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- **0 %** Aucune action,
- **20 %** Études environnementale et hydrogéologique en cours,
- **40 %** Avis de l'hydrogéologue rendu,
- **50 %** Dossier déposé en préfecture,
- **60 %** Arrêté préfectoral,
- **80 %** Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés),
- **100 %** Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

### 12) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

#### Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource

*(Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable)*

**80%**

Sur le territoire du syndicat, l'indice de protection de la ressource en eau, en 2024, est de **80 % en moyenne pour l'ensemble des ressources**. La totalité des captages du syndicat ont des arrêtés préfectoraux complètement mis en œuvre cela leur permet d'obtenir un indice de 80%.

## 13) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Selon l'arrêté du 2 décembre 2013

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2024
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	100
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	99,96
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	75
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable</b>	<b>120</b>

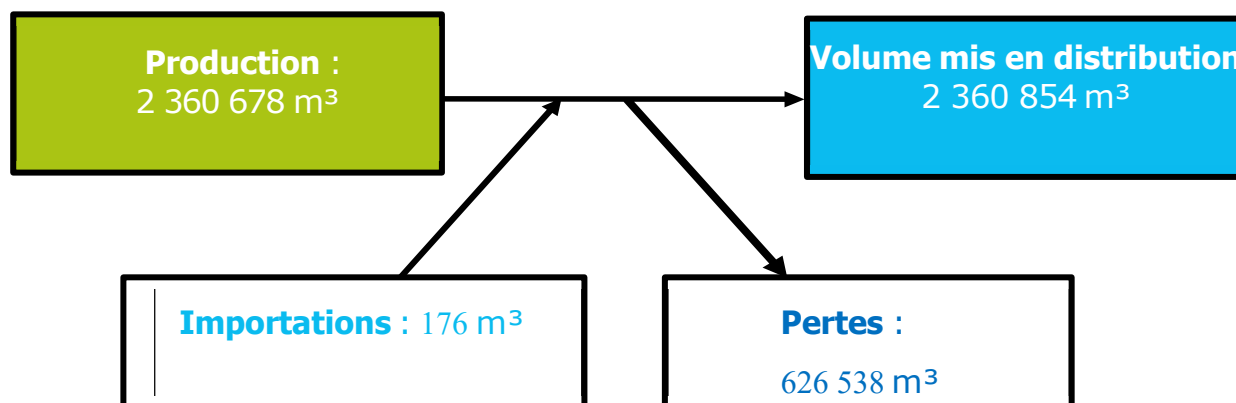
Le syndicat possède une connaissance assez précise de son patrimoine et réalise régulièrement les mises à jour de celui-ci.

#### 14) Performance du réseau

Ces indicateurs sont définis selon le décret du 27 janvier 2012 :

Les consommations sans comptage ne sont pas prises en compte.

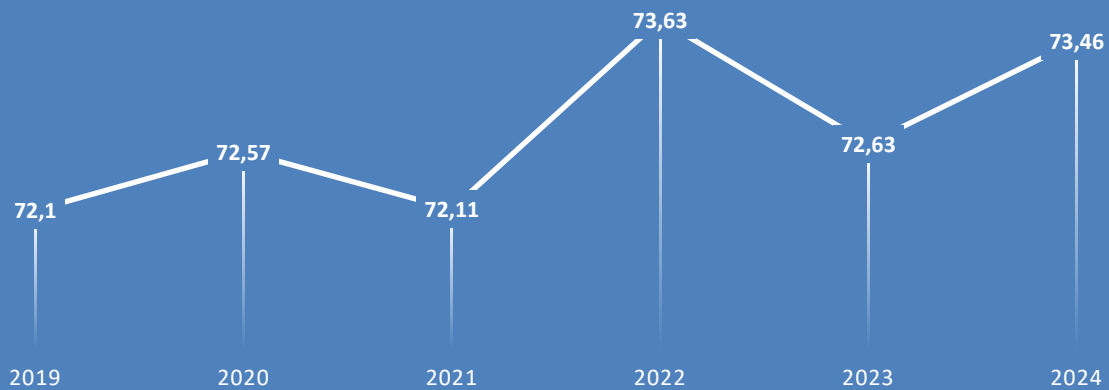
Les volumes de service ne sont pas pris en compte.



	unités	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Volumes</b>						
<b>Volume prélevé - V0</b>	m <sup>3</sup>	2 618 882	2 541 057	2 569 114	2 456 606	2 374 731
<b>Production - V1</b>	m <sup>3</sup>	2 583 506	2 497 915	2 547 178	2 438 084	2 360 678
> importations V2	m <sup>3</sup>	77	115	95	154	176
> exportations V3	m <sup>3</sup>	0	0	0	0	0
<b>Volume mis en distribution - V4</b>	m <sup>3</sup>	2 583 583	2 504 185	2 547 273	2 438 238	2 360 854
<b>Pertes - V5</b>	m <sup>3</sup>	720 969	698 506	671 736	667 228	626 538
<b>Volume consommé autorisé 365 j - V6</b>	m <sup>3</sup>	1 907 144	1 805 678	1 875 537	1 771 010	1 734 316
> consommations comptabilisées 365 j - V7	m <sup>3</sup>	1 794 253	1 695 459	1 779 247	1 674 766	1 642 541
> consommations sans comptage estimée (arrosage public, incendie,...) - V8	m <sup>3</sup>	57 311	56 771	51 564	51 504	51 525
> volume de service du réseau - V9	m <sup>3</sup>	55 580	53 448	44 726	44 740	40 250
<b>Volume vendu total</b>	m <sup>3</sup>	1 515 185	1 450 187	1 682 268	1 532 769	1 477 485
Abonnés	u	11 726	11 799	11 864	11 944	11 932
<b>Rendement SUEZ</b>	%	72,57	72,11	73,63	72,63	73,46
<b>Rendement brut (V0 / Vendu total)</b>	%	57,9	57,1	65,5	62,4	62,2
<b>Indice linéaire de perte réseau (m<sup>3</sup>/km/j)</b>	m <sup>3</sup>	2,9	2,8	2,7	2,7	2,6
<b>Linéaire de réseau</b>	km	670,10	672,04	672,34	673,9	672,1

Rendement du réseau = Volume vendu aux adhérents / (Volume produit + Volume acheté)

## RENDEMENT DU RÉSEAU



**Manquement du délégataire sur la recherche de fuite. Les pénalités pour non atteintes aux objectifs sont appliquées. Elles représentent 30 399,06€ pour l'année 2024.**

## 15) Renouvellement des réseaux

Au cours de l'année 2024, deux chantiers de renouvellement du réseau ont été intégrés.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	670 200	670 100	672 040	672 340	673 900	673 900
Renouvellement de réseau (ml)	8720	7400	9660	5840	3 953	3 227
Taux de renouvellement canalisations	1.30%	1.10%	1.44%	0.87%	0.59%	0.48%
Montant d'investissement	2 084 069,73	2 330 783,22	3 846 700,41	2 305 985,86	1 435 823,04	752 362,47
Nombre de branchements	13 329	13 386	13 436	13 492	13 538	13 538
Nombre de renouvellement de branchements	NC	NC	NC	NC	230	226
Taux de renouvellement branchements					1,70%	1,67%

Taux de renouvellement des réseaux en 2024 : 0,48 %

# FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

## 16) Travaux réalisés et équipements acquis au cours de l'exercice 2024

### DEPENSES INVESTISSEMENT EAU POTABLE 2024

Objet	Montant Hors Taxe
Matériel informatique	2 932,48
RENOUVELLEMENT CANA ST PEY DARMENS RD936	226 899,91
MODIFCATION RESEAU ST GENES DE CASTILLON BOURG	900,00
CREATION CANA EAU POTABLE ZONE AEROPORTUAIRE LES ARTIGUES	41 843,88
SOLDE DIAG 4 FORAGES	8 136,08
PUITS CORDERIE DIAGST MAGNE DE CASTILLON	8 000,00
DIAG AEP SCHEMA DIRECTEUR	37 048,50
LOTISSEMENT LES MAGNOLIAS LESARTIGUES DE LUSSAC	2 278,00
SECTO PHASE 3 SOLDE	467,72
DI GARE ST EMILION	153,02
RENOUVELLMEENT CANA IMPASSE DES JARDS LES ARTIGUES	18 504,67
RENOUVELLEMENT CANA+ BRANCHEMENTS+ SUPPRE DOUBLE CANA LD LA GRENIERE LUSSAC	25 627,09
POSE VANNE COLAS NOUET LES ARTIGUES	2 289,83
STE TERRE LAVAGNAC EXTENSION SORTIR CANA PRIVE	15 440,50
RENOUVELLEMENT CANA RUE TUILERIES MONTAGNE	15 880,27
RENOUVELLEMENT CANA IMPASSE NOTRE DAME MONTAGNE	12 366,63
DEPLACEMENT CANA ET SUPPRESSION ST SULPICE PORT DE BRANNE	10 503,63
RNVLT CANA IMPASSE DES SABLES MONTAGNE	13 813,55
CREATION PURGE ST GENES LD LE MAYNE	952,55
SUPPRESSION ANTENNE BOURG ST PHILIPPE	993,43
RENOUVELLEMENT CANA AV GAMBETTA CASTILLON	14 380,33
RENOUVELLEMENT CANALISATION ST HIPPOLYTE LD BROUSSEAU	13 016,53
REPRISE RESEAU RUE DU STADE PUISSEGUIN	9 134,08
SOLDE RNVLT CANA RUE TRICHARD/RUE PERRINOT CASTILLON	256,58
SOLDE RNVLT CANA NEAC CHATAIN	501,91
EXTENSION FAYAN PUISSEGUIN (RETRAIT CANA PRIVE SUITE DEGAT)	13 503,26
SUPPR BRANCHEMENT LONG/RENVLT BRANCHT etCOFFRETS LD VERDU LUSSAC	12 606,70
RENOUVELLEMENT RESEAU ENTREE DE VILLE CASTILLON	6 220,45
RENOUVELLEMENT 126 BRANCHEMENTS	169 881,08
BCRHT COFFRET RUE DES ANCIENNES ECOLES ST EMILION	8 105,04
RNVLT CANA LD ROQUES PUISSEGUIN ETUDES PREALABLE	5 038,80
PURGES CAFOL ST MAGNE /IMPASSE JARRE/IMPASSE BAYARD MONTAGNE	4 963,42
LUSSAC PLACE REPUBLIQUE	6 235,00
VANNE MOULIN ROUGE DN250 ST MAGNE	6 045,70
LD JOANIN ST PHILIPPE CREATION PURGES MODIFICATION RESEAU SUPPRESSION BRCHT PRIVE	4 722,49
MISE A LA COTE BAC	5 960,00
POSE 90 COFFRETS	26 759,36
	<b>752 362,47</b>

**17) Etat de la dette**

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci. L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

Focus Dette	2022	2023	2024
<b>Capital emprunté</b>	5 500 000,00 €	5 500 000,00 €	5 500 000,00 €
<b>Cumule remboursement capital</b>	652 370,63 €	907 799,62 €	1 166 026,72 €
<b>Capital restant dû au 31/12/N</b>	4 847 629,37 €	4 592 200,38 €	4 333 973,28 €
<b>Epargne brute</b>	974 816,25 €	1 279 684,44 €	1 494 910,64 €
<b>Epargne Nette</b>	722 150,61 €	1 024 255,45 €	1 236 683,54 €
<b>Capacité de désendettement au 31/12/N</b>	4,97	3,59	2,90

*L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles - dépenses réelles*

**18) Amortissements réalisés**

	2022	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	894 234,44	851 786,74	648 399,72

**PROJET A VENIR 2025/2026**

- Poursuite de la mise en place des dispositifs de télérelève
- Finalisation du diagnostic eau potable et du schéma directeur
- Poursuite de la communication sur les réseaux sociaux
- Augmentation du renouvellement de canalisation
- Réalisation des préparations de chantier en interne (diminution prestation maître d'œuvre)
- Réflexion sur la mise à jour du SIG (estimation + 400 000€)
- 100% des renouvellements et création de branchements en électro soudable
- Continuité des réunions trimestriel de suivi de la sectorisation
- Visite de quelques usines avec les élus (septembre 2025)



Syndicat Intercommunal  
d'Eau et d'Assainissement  
de l'Est du Libournais

2 Rue du Mayne  
33570 Puisseguin  
Tel : 05 57 74 55 21  
Mail : [siea.est.libournais@orange.fr](mailto:siea.est.libournais@orange.fr)